

Séance du JEUDI 06 AVRIL 2017

Présents : M. ECHIVARD - M. LEYDINGER - M. KELLER - Mme TOUSCH - Mme VIGOUROUX - M. POLLRATZKY - M. BLUM - Mme JUNG-SAUNIER - M. CAVATZ - Mme KARST - M. SEILER - Mme HEYMANN

Absents :

Procurations : Mme QUODBACH à Mme TOUSCH - M. LINDEN à M. LEYDINGER - Mme QUINTUS à M. ECHIVARD

Secrétaire de séance : Monique RONDIO, Secrétaire de Mairie

<u>024-2017-1</u> : Compte administratif et de gestion – Commune

Monsieur Thierry POLLRATZKY, membre de la commission des finances, présente le compte administratif de l'exercice 2016 lequel se résume comme suit :

	RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	RESULTAT DE L'EXERCICE COURANT	RESTES A REALISER EXERCICE PRECEDENT	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	- 118.353,69 €	- 237.435,68 €	-17.987,00 € +75.300,00 €	-298.476,37 €
FONCTIONNEMENT	447.104,65 €	90.723,39 €		537.828,04 €

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 2 abstentions, reconnaît la sincérité des comptes, déclare que les comptes administratif et de gestion 2016 n'appellent ni observation, ni réserve (le Maire n'ayant pas participé au vote).

Il approuve ces derniers et décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en

Séance du JEUDI 06 AVRIL 2017

investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	537.828,04 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	298.476,37 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	239.351,67 €
Total affecté au c/1068	298.476,37 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	
Déficit à reporter (ligne 002)	

024-2017-2 : Compte administratif et de gestion – Assainissement

Monsieur Thierry POLLRATZKY, membre de la commission des finances, présente le compte administratif de l'exercice 2016 lequel se résume comme suit :

	RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	RESULTAT DE L'EXERCICE COURANT	RESTES A REALISER EXERCICE PRECEDENT	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	180.292,32 €	-137.801,12 €	-40.000 €	2.491,20 €
FONCTIONNEMENT	6.920,02 €	-4.203,15 €	0	2.716,87 €

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 2 abstentions, reconnaît la sincérité des comptes, déclare que les comptes administratif et de gestion 2016 n'appellent ni observation, ni réserve (le Maire n'ayant pas participé au vote).

Il approuve ces derniers et décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Séance du JEUDI 06 AVRIL 2017

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	2.716,87 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserve (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	2.716,87 €
Total affecté au c/1068	0
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016 Déficit à reporter (ligne 002)	

024-2017-3 : Compte administratif et de gestion – CPA

Monsieur Thierry POLLRATZKY, membre de la commission des finances, présente le compte administratif de l'exercice 2016 lequel se résume comme suit :

	RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	RESULTAT DE L'EXERCICE COURANT	RESTES A REALISER EXERCICE PRECEDENT	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	263.793,78 €	-56.402,82 €		207.390,96 €
FONCTIONNEMENT	5.187,27 €	-3.312,94 €		1.874,33 €

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 2 abstentions, reconnaît la sincérité des comptes, déclare que les comptes administratif et de gestion 2016 n'appellent ni observation, ni réserve (le Maire n'ayant pas participé au vote).

Il approuve ces derniers et décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Séance du JEUDI 06 AVRIL 2017

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	1.874,33 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserve (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1.874,33 €
Total affecté au c/1068	0
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	0 €
Déficit à reporter (ligne 002)	

025-2017 : Taxes communales

Le Conseil Municipal, suite à la fusion avec la CASC en janvier 2017 et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De fixer les taxes directes locales pour 2017 comme suit :

. Taxe d'habitation	10,41%
. Taxe foncière sur le bâti	8,99%
. Taxe foncière sur le non bâti	37,07%

026-2017 : Taxe d'habitation sur les logements vacants

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la mise en place de la taxe d'habitation sur les logements vacants a été décidée lors du Conseil Municipal du 26 juin 2014.

Le taux voté lors de cette délibération était celui de la TH (part communale).

Suite à la fusion avec la CASC il est nécessaire de préciser qu'à partir du 1^{er} janvier 2017, le taux applicable correspond aux taux de la taxe d'habitation de la commune majoré du taux de la CASC.

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 2 abstentions accepte la proposition ci-dessus.

027-2017 : Budget – Commune – Assainissement - CPA

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2017 qui se décompose comme suit :

Séance du JEUDI 06 AVRIL 2017

COMMUNE

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<u>Section d'investissement</u> :	604.698,37 dont	604.698,37 355.789,37 (déficit reporté)
<u>Section de fonctionnement</u> :	900.034,67 dont	900.034,67 239.351,67 (excédent reporté)

ASSAINISSEMENT

<u>Section d'investissement</u> :	143.696,42 dont	143.696,42 42.491,20 (excédent reporté)
<u>Section de fonctionnement</u> :	111.905,22 dont	111.905,22 2.716,87 (excédent reporté)

CENTRE DE PLEIN-AIR

<u>Section d'investissement</u> :	276.132,28 dont	276.132,28 207.390,96 (excédent reporté)
<u>Section de fonctionnement</u> :	313.317,77 dont	313.317,77 1.874,33 (excédent reporté)

028-2017 : CASC – Désignation d'un représentant à la commission locale d'évaluation des charges transférées

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L2121-33,

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C-IV,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences du 2 février 2017 portant création de la Commission locale d'évaluation des charges transférées,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences du 9 mars 2017 fixant les règles de présentation de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées, à savoir :

- 3 représentants pour Sarreguemines

Séance du JEUDI 06 AVRIL 2017

- 1 représentant pour chaque commune

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant,

Considérant la nécessité pour la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences de procéder à des évaluations de charges transférées suite à la fusion,

Considérant la nécessité d'élire un (ou trois s'il s'agit de Sarreguemines) représentant(s) au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Décide

De désigner comme représentant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées M. Jean-Luc ECHIVARD.

2017 : CASC – Pouvoir de police

Ce point est reporté.

029-2017 : Toit du presbytère – travaux - financement

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de travaux 2017 suivant :

Toit du presbytère

- Coût HT estimé à 27.888,27 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le projet de rénovation du toit du presbytère
- Accepte la participation de la Fabrique de l'Eglise pour un montant de 15.000 €
- Décide de couvrir la part à la charge de la commune sur fonds propres
- Autorise le Maire à signer tous documents et commandes à intervenir, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Séance du JEUDI 06 AVRIL 2017

030-2017 : Extension du réseau d'eau potable rue de la Montée

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Considérant qu'une extension de réseau d'eau potable s'avère nécessaire rue de la Montée pour mise en conformité d'un branchement de maisons d'habitation,

DECIDE :

- la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eau pour l'alimentation en eau potable rue de la Montée, jusqu'à la parcelle concernée,
- la prise en charge de 50% (cinquante) du solde des travaux réalisés (montant de la facture HT moins les subventions du syndicat des eaux).

031-2017 : Indemnités des élus

Le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 modifie le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique.

Il modifie l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, lequel sert de référence au calcul de l'indemnité de fonction des élus.

Les indemnités de fonction des élus doivent être calculés à l'indice brut 1022 / majoré 826 dès le 1^{er} janvier 2017

La délibération du Conseil municipal de REMERING LES PUTTELANGE concernant les indemnités de fonctions des élus faisant référence à l'indice terminal 1015, il est nécessaire de reprendre une nouvelle délibération ayant pour seule référence l'indice terminal de la fonction publique.

Il est donc proposé au conseil municipal de prendre acte de cette modification indiciaire, ainsi que du taux :

Tableau récapitulatif au 1^{er} janvier 2017 des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et du conseiller délégué, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux

Prénom – Nom	Fonction	Taux maximal en % de l'indice terminal de la fonction publique
Jean-Luc ECHIVARD	Maire	38,80%
Jeannine QUODBACH	1 ^{ère} Adjointe	14,04%
Christophe LEYDINGER	2 ^e adjoint	14,04%
Laurent KELLER	3 ^e adjoint	14,04%
Chantal TOUSCH	4 ^e adjointe	14,04%

Séance du JEUDI 06 AVRIL 2017

Jean-Jacques LINDEN	Conseiller municipal	14,04%
---------------------	----------------------	--------

Adopté à l'unanimité

Séance du 16 mars 2017

Délibérations

024-2017	Compte administratif et de gestion – Commune – Assainissement - CPA
025-2017	Taxes communales
026-2017	Taxe d'habitation sur les logements vacants
027-2017	Budget – Commune – Assainissement - CPA
028-2017	CASC – Désignation d'un représentant à la commission locale d'évaluation des charges transférées
029-2017	Toit du presbytère – travaux - financement
030-2017	Extension du réseau d'eau potable rue de la Montée
031-2017	Indemnités des élus

Membres présents

Jean-Luc ECHIVARD	
Jeannine QUODBACH	Procuration à Mme TOUSCH

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**
Délibérations du Conseil Municipal

Séance du JEUDI 06 AVRIL 2017

Christophe LEYDINGER	
Laurent KELLER	
Chantal TOUSCH	
Nadine VIGOUROUX	
Thierry POLLRATZKY	
Christophe BLUM	
Magali JUNG-SAUNIER	
Jean-Paul CAVATZ	
Dijana QUINTUS	Procuration à M. ECHIVARD
Jean-Jacques LINDEN	Procuration à M. LEYDINGER0
Nathalie KARST	
Olivier SEILER	
Caroline HEYMANN	